

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction de la gestion
du personnel*

Bureau du personnel officier

**Arrêté du 17 octobre 2012 portant maintien dans un emploi d'officier commissionné
servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense**

NOR : INTJ1237078A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux officiers commissionnés;

Vu l'arrêté du 5 décembre 1997 conférant un grade à un officier recruté au titre de l'article 98-1 du statut général des militaires;

Vu l'arrêté du 22 juillet 1999 portant maintien dans l'emploi de psychologue;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 portant nomination au grade de capitaine d'un officier psychologue à la direction générale de la gendarmerie nationale;

Vu l'arrêté du 7 octobre 2003 portant maintien à un emploi d'officier servant sous contrat au titre de l'article 98-1 du statut général des militaires;

Vu l'arrêté du 29 septembre 2005 portant maintien à un emploi d'officier recruté au titre de l'article 29 du statut général des militaires;

Vu l'arrêté du 22 août 2007 portant maintien dans l'emploi d'un officier recruté au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense;

Vu l'arrêté du 9 février 2009 conférant un grade et maintien dans son emploi d'un officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense,

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale,

Arrête:

Article 1^{er}

M. Stéphane Noirel (NIGEND : 00168619 – NLS : 8021204 – NID : 9278011054) est maintenu au grade de lieutenant-colonel, en qualité d'officier servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense pour occuper un emploi de psychologue du travail, officier conseil en recrutement et gestion des compétences à la section conseil gestion des compétences du bureau du recrutement, des concours et des examens de la direction générale de la gendarmerie nationale, pour une durée de neuf mois, à compter du 1^{er} janvier 2013.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

J. DELPONT